

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6a. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, VENDREDI MATIN, 25 JANVIER, 1850.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

### Aux Abonnés de ce Journal.

Nous ne pouvons donner aujourd'hui qu'une demi-feuille à nos lecteurs, par suite d'un accident qui a brisé 7 à 8 colonnes d'annonces, et qu'il nous a été tout-à-fait impossible d'en recommencer la composition, le temps nous manquant.

Nous prenons ici occasion de prévenir nos abonnés qu'après le 15 février prochain, époque où expire le semestre courant, nous cesserons la publication de notre journal, pour des raisons que nous ferons connaître plus tard. En conséquence, d'ici à cette époque, nous continuerons à ne publier qu'une demi-feuille; toutefois nos lecteurs n'y perdront rien puisque nous leur donnerons autant de matière à lire, que par le passé, c'est-à-dire de 7 à 8 colonnes; la perte de l'insertion de ces annonces ne retombe donc que sur nous seuls, nous croyons ne devoir point les recomposer pour le peu de temps qu'il nous reste à publier notre journal.

Lundi, 21 janvier, 1850.

### L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUEBEC, 25 JANVIER, 1850.

Dans une assemblée des annexionistes, M. Souldard a dit que l'Ami de la Religion de la Patrie avait vomis les calomnies les plus atroces contre les chefs du parti dont M. Souldard est un des apôtres. Comme nous n'avons pas l'habitude de colporter, nous défions hautement M. Souldard de venir nous dire qui nous avons calomnié et en quoi nous l'avons calomnié. Nous avons parlé en termes généraux. Mais nous pourrions, si MM. les rouges veulent particulariser et raconter pour l'éducation de la population de Québec, certains faits qui ne pourront que faire honneur à ceux qui y sont concernés.

M. Souldard aurait dit aussi que nous sommes à vendre. Nous ne sommes pas riches, mais nous n'avons pas besoin de nous vendre pour vivre. Nous pouvons acheter tous les jeunes amis du peuple y compris M. Souldard, et son cheval.

CONSTABLES SPÉCIAUX.—Pas moins de 500 Constables spéciaux ont été commandés, hier et ce matin, de comparaître à 10 heures aujourd'hui, au Palais de Justice, pour prêter serment, afin de veiller au maintien de l'ordre, pendant le temps de l'élection. Les troupes seront à la disposition des autorités, si le besoin le requiert.

### Le Witness.

Depuis quelque temps cette feuille seigneuriale se plaît à catariser les catholiques, et à les tancer vertement, pour ce qu'ils disent et insinuent.

Le Witness trouve fort mauvais que les catholiques envoient leurs enfants à l'école des frères de la doctrine chrétienne, — grand dommage, en effet, qu'ils ne s'envoient pas au *Sabbath School* de quelque des sectes protestantes de la ville. Nous dirons à l'éditeur du Witness qu'il n'est pas digne de dénouer les cordons des colliers d'un de ses héroïques enfants du *Crépuscule de Sales*. L'abnégation et le royaume du *cher frère* en font un géant comparé auquel le Witness ne sera qu'un pauvre misérable pygmée.

De plus, le Witness trouve fort à redire que les catholiques donnent des marques de respect, de confiance, et de dévotion religieuse à leur clergé. Selon cette confiance n'est qu'une servitude

morale, "mental bondage" indigne d'hommes libres et éclairés.

Puisque le Witness paraît avoir le goût du préche, nous le prions de se bonner à prêcher à ces gens; si toutefois il peut y en avoir d'assez simples pour écouter, et d'assez crédules pour croire ses jérémiades sur le *mental bondage* des catholiques du Canada. Au reste, si la conscience ne suffit pas au Witness pour l'engager à juger les catholiques et leur clergé d'après leurs actes publics, et non d'après les portraits fantastiques que font d'eux ses préjugés de sectaire, nous en appelons au moins aux sentiments des convenances, dans l'espoir que le Witness est peut-être encore susceptible de l'apprécier.

L'éditeur du Witness se révolte contre l'influence catholique, — pauvre homme! il faut pourtant qu'il en prenne son parti, et qu'il tâche d'avoir le bon esprit de cacher sa mauvaise humeur. Par pitié pour son ignorance, nous allons consacrer cinq minutes à lui faire un petit bout de catéchisme, afin de l'encourager à supporter avec un peu plus de résignation ce qu'en sa qualité d'hérétique il a le mauvais goût d'attribuer à la superstition.

Il y a 1800 ans et plus que le SAUVEUR du monde établit lui-même la Hiérarchie catholique; c'est donc une institution divine, n'en déplaise à maître Witness. — En constatant cette Hiérarchie, J. C. dit à tout ceux qui devaient en faire partie, — "Allez enseigner; Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles." — Celui qui vous écoute, m'écoute; et celui qui vous méprise, me méprise. — Depuis ce temps la Hiérarchie catholique a enseigné le monde, et l'a civilisé. Elle était à l'œuvre depuis quinze cents ans avant que le nom de protestant fut connu; — depuis ce temps, ceux qui l'ont écoutée, ont écouté J. C., et ceux qui l'ont méprisée, ont méprisé J. C.

Or, il est arrivé que l'immense majorité du genre humain, avant et depuis que l'orgueil et les passions eurent inventé le protestantisme, a écouté avec soumission cet enseignement de la Hiérarchie Catholique; et par une conséquence naturelle l'a environnée de respect et d'honneur, comme enseignant au nom et avec les pouvoirs de J. C. lui-même. — Les choses en sont encore là en ce moment, et iront toujours de la sorte "jusqu'à la consommation" selon la promesse du SAUVEUR. — Voilà l'unique source de l'influence du clergé catholique.

Pendant dix-huit siècles, les hérétiques de toute couleur se sont usés en voulant détruire cette influence divine, — ils n'ont fait que la grandir et la consolider de plus en plus.

Ainsi le passé nous rassurerait déjà suffisamment sur l'avenir, quand même nous n'aurions pas les promesses de Jésus-Christ. Nous croyons donc qu'aujourd'hui, et dépit des efforts de l'hérésie allié partout au pur philosophisme, la Hiérarchie Catholique n'est pas devenue tellement impuissante, tellement dépourvue de la grâce de Dieu, qu'elle ne puisse continuer à exercer sur le monde la grande et salutaire influence, c'est qu'il fait partie intégrante de cette magnifique et indestructible Hiérarchie à laquelle J. C. a dit: — *Comme mon Père m'a envoyé, je t'envoie: — va donc, enseigne les nations — je serai avec toi jusqu'à la fin.*

L'éditeur du Witness ignorent apparemment; en ce cas nous pardonnons à son ignorance, et aux préjugés vulgaires de la petite secte dont il est l'obscur témoin en ce coin du monde; mais comme nous n'avons pas le temps de lui faire le catéchisme, nous le référons aux ouvrages des Newman, des Oakley, des Digoy, des Faber, des Brownson, et de cette foule d'autres écrivains célèbres des différentes sectes protestantes qu'une étude sérieuse a conduits, avec l'assistance de la grâce, à reconnaître la nécessité de cette divine influence de la Hiérarchie Catholique, et à accepter avec bonheur et soumission son enseignement qui seul conduit au salut.

Nous apprendrons de plus au Witness que l'influence du clergé catholique, en Canada, est toute spirituelle, toute morale et qu'il la tire toute entière, exclusivement de la force de la vérité. Il ne songe nullement à l'exercer par la contrainte, et les voies ténébreuses que le Witness lui prête gratuitement pour amuser ses dupes; et nous avons le droit d'appeler CALOMNIA-

TEURS ceux qui inventent contre lui de si méprisables imputations.

Le Witness blasphème contre le catholicisme, et calomnie son clergé et ses œuvres: — C'est son métier, comme c'était celui des Scribes et des Pharisiens. Déjà plusieurs fois ce faux témoin a été convaincu de mensonge, mais son ignorance et sa haine de sectaire le rendent incapable d'apprécier le vil métier qu'il exerce sur cette terre catholique qui lui a donné l'hospitalité. Nous le prenons en pitié, et nous plaignons les pauvres dupes qui se nourrissent de la triste pâture qu'il leur sert. — Mais tournons le dos à ce faux témoin, passons notre chemin. Au fait nous lui avons déjà fait beaucoup trop d'honneur en nous arrêtant un instant pour nous occuper de lui. — (Mélanges.)

MORT D'UN VIEUX CHASSEUR.—Un journal du comté de Franklin annonce la mort d'un nommé Thomas Meecham, réputé l'un des plus adroits et des plus intrépides chasseurs de l'Union. Toute sa vie durant, il a pris soin d'enregistrer lui-même ses exploits, et son journal donne le relevé suivant des animaux abattus par lui: 214 loups, 77 panthères, 219 ours et 2,550 daims. CÉIL-DE-FAUCON n'eût pas renié ces états de service.

CHANGEMENTS MILITAIRES.—Les 19e et 23e régiment viendront à Québec le printemps prochain; le 79e ira à Montréal; le bataillon de réserve de la brigade de carabiniers à St. Jean; le 2e bataillon des carabiniers à Kingston; le 20e régiment à Toronto; la réserve du 20e à Montréal; et le 71e de Saint-Jean à London, Haut-Canada.

Nous accusons réception de la 1ère livraison (4e année) de l'Album Littéraire et Musical de la Minerve. Nos remerciements à son propriétaire. Cette livraison contient ce qui suit: —

Histoire Populaire, Anecdote et Pittoresque de Napoléon et de la Grande Armée, EMILE MARCO DE ST. HYLARRE.— Changement de scène, nouvelle Américaine, par ARTHUR FLEURY.— Géographie, Mœurs et Histoire d'Allemagne: La Hongrie, (suite) par H. DAVID.— Maximes.— Littérature Canadienne, le premier coup de scalpel, par C.A.N. L.— La falaise d'Arora.— Poésie: Le poète qui veille au chevet de sa fille.— Une peinture du treizième siècle.— Les voyageurs célèbres: La Pérouse, par PHILIPPE LAVERGNE.— Mode.— RÉBUS.— Musique: Petite fleur des bois, romance de F. MASSINI.

### Aux Miliciens de 1812.

Messieurs, Je m'empresse de vous communiquer, par la voie des Journaux, la réponse que je viens de recevoir à la Réquête que j'ai adressée pour vous au Gouverneur-Général, le 30 juillet dernier. Ma demande a été agréée par le Gouverneur-Général en Conseil; mais comme le délai de neuf mois fixé par une loi de la dernière session de la Législature, pour faire application, doit expirer le premier Mars prochain, faites vos réclamations dans le cours du mois de Février; car passé ce mois, il sera trop tard.

JOS. LAURIN, M. P. P.

Québec, 22 janvier 1850.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal 18 Janvier 1850.

Monsieur, Votre lettre du 17 novembre dernier, par laquelle vous demandiez que Louis

Poliquin et les cinquante-sept autres individus, aux noms de qui vous avez formé une réclamation par une autre lettre en date du 30 juillet dernier, fussent admis à la récompense des miliciens du Bas-Canada, ayant été soumise à la considération du Gouverneur-Général en conseil:

J'ai l'honneur de vous informer en réponse, que par un ordre en Conseil du 11 du présent mois, votre demande a été agréée, à la condition suivante, extrait du dit ordre: "upon the parties establishing to the satisfaction of the Crown Land Department, that they are the parties really entitled."

En conséquence de cette décision, le Bureau, avant de procéder ultérieurement va attendre que les réclamations aient été établies satisfaitement, et en la manière suivie ci-dessus en pareil cas qu'ils ont droit à cette récompense en vertu des règlements existants, et qu'ils ne l'ont jamais obtenue.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant Serviteur, JEAN LANGEVIN pour l'assistant Commissaire T. C. Jos. Laurin, Ecr., M. P. P. Québec.

### CONVERSION

#### D'un soldat Français à Rome.

La relation que nous allons faire connaître, écrite en français par un zélé missionnaire, témoin oculaire, a été ensuite traduite en italien par un prêtre romain, illustré par sa piété et sa science, dit le *Giornale di Roma*, lequel n'a rien négligé pour s'assurer de l'exactitude du fait et pour en connaître les moindres circonstances. Cette traduction a été publiée à Rome avec l'approbation de Mgr. Minetti, Assesseur de la sacrée Congrégation des Rites. Le *Giornale di Roma* du 11 décembre la reproduit, et à notre tour nous la traduisons: "Le militaire français G. C., du 13e d'infanterie légère, se trouvait depuis le 23 septembre dernier à l'hôpital de... Atteint d'une maladie mortelle, ce malheureux jeune homme aggravait son mal par la mélancolie profonde à laquelle il s'abandonnait. Agité par les plus noires et les plus tristes pensées, il se montrait insensible à toutes les consolations que lui prodiguaient ses camarades, et ce qu'il y avait de plus affligeant, il ne répondait que par des paroles de mépris, ou par un silence encore plus outrageant, lorsqu'on lui parlait des vérités de la foi et des secours de la religion.

"Il se trouvait dans cet état depuis quinze jours, lorsque j'arrivai à l'hôpital pour y exercer mon sacré ministère. Ce jeune homme devint naturellement l'objet spécial de mes soins. Par prudence, je m'abstins d'abord de lui parler de religion; quelques jours après, ayant trouvé une occasion favorable, je le saisis pour l'exhorter à se tourner vers Dieu. Laissez-moi tranquille, me répondit-il, vous m'ennuyez; je suis protestant, allez vous-en! Je me retirai en effet, après lui avoir offert mes services pour les soins corporels qu'exigeait sa maladie.

"Alligé de cette scène, les camarades du malade m'en témoignèrent tous leurs regrets, et quand je fus parti, lui en firent des reproches; pour moi, je crus que je ne devais plus avoir recours qu'à la prière.

"Dans la maison religieuse du Sacré-Cœur, à la Trinité-des-Monts, se trouve une chapelle consacrée depuis trois ans à

la très sainte Vierge, sous le titre de *Mater admirabilis*. Dans cette chapelle, la Reine du ciel s'est montrée dispensatrice des grâces d'une manière toute particulière, et le souvenir est encore vivant du prodige par lequel elle rendit la parole à un pieux missionnaire qui l'avait perdue en prêchant les nègres à l'île Bourbon. En témoignage de ce bienfait, il a laissé suspendu au mur, tout auprès de l'Image miraculeuse, l'ardoise dont il se servait pour se faire entendre durant sa maladie, et sur laquelle est tracé un récit sommaire de sa guérison. La vue de cette ardoise fit naître en moi la pensée de recourir à la *Mère admirable*, pour qu'Elle-même daignât faire entendre une parole persuasive et efficace au cœur du jeune homme si obstinément rebelle.

"Le 20 octobre dernier était le jour anniversaire de la visite que Sa Sainteté le pape Pie IX a faite à cette image sacrée, la béniissant et permettant qu'on en célébrât la fête. Depuis ce jour jusqu'au 25 du même mois, les prières les plus ferventes s'élevèrent de ce pieux sanctuaire pour la conversion du pauvre malade. Néanmoins on ne remarquait en lui aucune apparence de changement; il se montrait de plus en plus désespéré. Le jour suivant, vers les cinq heures du soir, je sortis de la chapelle, portant sur moi une médaille récemment frappée en l'honneur de l'image sacrée et en mémoire des bienfaits reçus d'elle. Muni de cette médaille, je me dirigeai vers l'hôpital, avec la ferme espérance de voir les effets merveilleux de la puissance de Marie et d'être le témoin d'une de ses victoires.

"Je trouvai le malade presque agonisant; bien qu'au moment de rendre le dernier soupir, il continuait à montrer toujours sa répugnance absolue pour toute idée religieuse. Il avait secrètement avoué à quelques-uns de ses compagnons qu'il n'était pas protestant et qu'il n'avait prétendu l'être que pour se délivrer de toutes les sollicitations qu'on pourrait lui faire pour l'engager à recevoir les sacrements, ne voulant en aucune manière consentir à se confesser. Plein de compassion pour son état, je mis en œuvre tout ce que la foi put me suggérer de plus efficace et de plus persuasif, dans un moment aussi redoutable; tout fut en vain. Allez vous-en! telle était la seule réponse du malade, que ses camarades entendaient en donnant des marques du plus vif regret et de la plus complète désapprobation. Alors, poussé par une force irrésistible, je me jetai à genoux au pied du lit, afin de prier la Vierge pour cette âme infortunée. Au bout de quelques instants je me levai la médaille à la main et je dis au moribond: "Mon ami, puisque vous ne voulez pas vous confesser, acceptez du moins cette médaille et permettez-moi de vous la mettre au cou." Il répondit: "La médaille, je le veux bien, c'est tout autre chose; faites comme il vous plaira; mais votre médaille ne me fera pas confesser, car absolument je ne veux pas." Ayant ainsi parlé, il souleva sa tête, non sans beaucoup de peine, l'inclinant sur sa poitrine. Heureux enfant! il croyait ne baisser la tête que pour recevoir l'image de la divine Mère, et il la pliait pour la soumettre au joug du Fils contre lequel il avait si longtemps combattu. A peine l'image miraculeuse reposa-t-elle sur ce cœur si obstinément endurci que ce cœur fut tout changé. Un soupir s'échappa de sa poitrine, et se soupira est aux yeux qui de la foi, l'écoute, lo chant de la victoire que la grâce remporte. Jo me tenais debout près de son lit, et, levant les yeux,

au ciel, je lui dis : " Eh bien, mon ami " voulez-vous vous confesser ? "

" Oui, Monsieur, je le veux ; revez nez demain et je me confesserai. " Pourquoi pas tout de suite, puisque Dieu vous en inspire la pensée ? " Oui, vous avez raison ; commençons tout de suite ; allez-moi, je vous en prie. " Il commença sa confession, la continua et la termina avec une présence d'esprit admirable. Une demi-heure après il reçut le pain des forts et l'onction sacrée des mourants. Cette âme, livrée peu d'instants auparavant aux pensées les plus affreuses, jouit en ce moment de toute la tranquillité de la paix de Dieu. La présence du prêtre et le langage de la foi sont maintenant ses plus grandes joies ; un doux sourire apparaît sur ses lèvres toutes les fois qu'on lui parle de Dieu et de ses infinies miséricordes, et quand on lui présente la médaille chérie, il couvre de ses baisers avec un sentiment de bonheur toujours croissant l'image de sa bonne et tendre Mère. Ces dispositions admirables ne cessent point et deviennent de plus en plus parfaites jusqu'au dernier soupir. Quarante-huit heures s'écoulaient dans cet heureux état, et il mourut dans la nuit du dimanche au lundi, vers les trois heures après minuit. Heureux fils de Marie, cette étoile tutélaire te guide maintenant dans la félicité ; ne sois pas surpris de te trouver comme sans t'en apercevoir dans le bienheureux port du salut éternel.

" Voilà, mon bon ami, le récit fidèle de ce qui est arrivé sous mes yeux, quant au fait de cette conversion véritablement extraordinaire. Puisse cette exemple de la miséricorde et de la puissance admirables de Marie enflammer et accroître en tous lieux la confiance et la dévotion envers cette auguste Reine des Anges ! Et surtout que ceux-là qui attaquent nos saintes pratiques de piété apprennent qu'aux moindres d'entre elles sont bien souvent attachées les grâces les plus signalées. En vain l'esprit corrompu du siècle cherche à persuader le contraire, le fait que nous venons de raconter et d'autres semblables qu'on pourrait citer grand en nombre, parlent d'eux-mêmes avec une éloquence qui lui donne le plus solennel démenti. "

NOUVELLES ETRANGERES.

Suisse, le 9 décembre 1849.

Les affaires tournent chez nous de mal en pis ; chaque semaine nous apporte quelques nouvelles vexations contre les prêtres, les religieux et les instituteurs catholiques. On a commencé par les Jésuites, on a continué par les autres congrégations, ensuite on a attaqué les prêtres de paroisse, enfin, on a emprisonné et exilé un évêque ; aujourd'hui on en veut à tous les évêques. L'épiscopat suisse, s'inspirant de son courage et de son dévouement, a présenté une Adresse à l'Assemblée nationale en faveur de Mgr. Marilley, de Fribourg ; l'Assemblée nationale vient de passer à l'ordre du jour sur cette Adresse, sans même lui accorder, — remarquez-le bien, — l'honneur du renvoi à une commission. Cette attitude dédaigneuse de l'Assemblée nationale vis-à-vis de l'épiscopat est de mauvais augure pour les catholiques suisses ; les Diètes les plus radicales, de 1830 à 1848, ont au moins conservé un certain décorum vis-à-vis des autorités supérieures de l'Eglise ; mais aujourd'hui on passe dédaigneusement à l'ordre du jour sur les réclamations de nos évêques ; il y a tout un avenir de nouvelles douleurs dans cette décision du 7 décembre 1849 !

Suisse, le 10 décembre 1849.

Voulez-vous savoir où nous en sommes en Suisse avec nos gouvernants radicaux ? Je vous le dirai en deux mots.

Le 6 décembre, le Grand Conseil de Lucerne a décidé de rembourser aux corps francs les 970,000 fr. suisse que ceux-ci ont payés dans les temps, comme seule et unique punition pour la révolte sanglante de 1845.

Le 7 décembre, le même Grand-Conseil de Lucerne a chargé son conseil exécutif de faire payer aux membres du Grand-Conseil de 1847, qui votaient pour le Sonderbund, la somme de 300,000 fr. suisses.

Ainsi, le 6, le Grand-Conseil accorde aux insurgés une indemnité d'à peu près 400,000 fr. de France, et le 7 il frappe les membres d'un gouvernement Constitutionnel, qui votaient d'après leur conscience, d'une contribution de 428,000 fr. de France.

Voilà, en deux mots, où nous en sommes en Suisse. Vous me dispenserez de faire des remarques à ce sujet. Facta loquuntur.

AUTRICHE.

Vienne, 20 décembre.—Personne ne croit à une guerre avec la Prusse ; l'Autriche serait obligée de s'adresser encore à la Russie, car la Hongrie, cette vieille pépinière pour la guerre, est épuisée, et l'Italie est dans une situation morale qui exige la présence d'une armée considérable. Cependant on s'étonne de voir tant de troupes agglomérées à la frontière de Saxe. Chaque jour de nouveaux corps partent de Prague. Le 18, un détachement de pontonniers avec des pontons a quitté cette ville. A Vienne il arrive journellement de la Hongrie, de l'artillerie, des chevaux, des voitures des munitions et des troupes ; ils prennent tous la route de Bohême par Gaensendorf.—Le choléra et le typhus font de terribles ravages parmi les troupes cantonnées en Bohême, surtout à Koenigsgrätz et à Josephstadt.

HONGRIE.

Une correspondance de Pesth de ces jours derniers dépeint l'état de la Hongrie sous de sombres couleurs. Tout commerce est arrêté ; l'argent manque. Une foule de familles autrefois aisées sont réduites à la mendicité. Toutes les conditions sociales sont bouleversées, et l'on ne peut comprendre qu'une société puisse encore vivre ainsi. Le nombre des mécontents grossit d'une manière effrayante. En Transylvanie la situation est encore plus triste. Depuis un siècle et demi, depuis la retraite des Turcs, on n'avait vu pareille misère, pareille anarchie.

Insurrection en Servie.—Conspiration en Russie.

Les journaux du continent ne nous offrent que bien peu de chose sur les deux révoltes les plus importantes que nous avons transmises le télégraphe électrique.

La première et la plus grave est, on le sait, la nouvelle d'une insurrection qui aurait éclaté en Servie et dans les Confins militaires. L'irrégularité que l'abondance des neiges et la rudesse de l'hiver ont jetée dans les mailles du Nord nous réduisent sur ce point à la correspondance suivante publiée le 29 décembre par l'Express de Londres.

" Vienne, 20 décembre.

" Le courrier arrivé la nuit dernière de Semlin a jeté le gouvernement dans la plus grande agitation. Une vaste et formidable rébellion a éclaté dans la Servie autrichienne. La Serbie, la Slavonie et la frontière militaire ont pris les armes contre le gouvernement et rompu le cordon qui les séparait de la frontière turque, de sorte que leurs derrières sont complètement assurés.

" Ils peuvent compter sur l'assistance des Serbes turcs, ce qui certainement ne contribuera pas à applanir les difficultés qui subsistent encore entre l'Autriche et la Porte.

" Les régiments qui se sont révoltés comptent 80,000 hommes des meilleurs et des plus braves soldats de l'armée autrichienne. Ils ont une nombreuse artillerie.

" Le motif de l'insurrection est le décret du 18 novembre relatif à l'organisation de la Woywodina. Les principaux foyers sont dans la Serbie, à Peterwardein et dans le district de Czarkister.

" Il va sans dire que le cordon militaire entre l'Autriche et la Turquie n'existant plus tous les réfugiés hongrois et polonais qui pourront se dérober à la surveillance de la Turquie, s'empresseront d'aller grossir les rangs des insurgés."

Une correspondance, adressée le 15 décembre des frontières de Pologne au Borsenhalle est également la seule autorité que nous ayons, pour le complot découvert dit-on, en Russie. Voici ce que nous y lisons :

" La nouvelle nous est parvenue que l'on a découvert une vaste conspiration qui avait son siège central à Moscou, et dont le but était de renverser la dynastie russe actuelle.

" C'est à Saint-Petersbourg que se trouve la tête du complot, et si nous sommes bien informés, quelques membres du sénat n'y sont pas entièrement étrangers. Il résulte des papiers trouvés sur des émissaires arrêtés qu'un coup de main contre l'empereur devait être exécuté le jour du nouvel an russe.

" Cet événement inspire d'autant plus d'inquiétude au gouvernement que les con-

jurations déjà découvertes appartiennent aux hautes classes et à la Russie proprement dite, les Polonais s'abstenant provisoirement de toute entreprise politique après les tristes expériences qu'ils ont faites. C'est à cette conjuration que l'on rattache le rappel des corps de la garde du royaume de Pologne.

" Il vient de paraître un nouvel ukase très sévère concernant les Russes qui sont à l'étranger. Ceux qui ne rentreront pas dans leur patrie dans le délai le plus bref seront punis de la confiscation de leurs biens."

CORRESPONDANCES.

Messire T.—Ste. Agnès—Reçu 12s-6d M. W. W.—St. Denis—Lettre et argent reçus.

Messire L.—St. Jean—Deschailions ; reçu 12s. 6d.

COMMANDES.

POU LA FRANCE.

Le Soussigné expédiera, VENDREDI, le 1 Janvier, et tous les quinze jours durant l'hiver, des COMMANDES, pour Livres Gravures, Cartes Géographiques, Globes, Musique, Instrument de Chirurgie, Instruments de Mathématiques, Harpogeries, et autres marchandises de manufacture française. Les personnes désireuses de lui confier quelque ordre sont priées de les transmettre le plus tôt possible.

STANISLAS DRAPEAU.

Agent général en Canada

MAISON DE COMMISSION de l'Ami de la Religion et de la Patrie. Québec, 25 janvier 1850.

PRIX REDUIT.

LA LYRE CANADIENNE

ou

Recueil de Chansons et Romances du Jour.

Pour faciliter la vente de ce Chansonnier, le propriétaire a réduit les prix aux conditions suivantes :

Par chaque copie reliée, 2s.

Do brochée, 1s-3d.

En vente chez MM. J. & O. Crémazie rue la Fabrique, haute-ville, et R. E. Fréchette, rue Lamontagne. Québec, 9 janv. 1850.



DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

En conséquence de la translation du siège du Gouvernement à Toronto, avis public est par le présent donné que toutes communications destinées à ce département de la part de personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au

Commissionnaire des Terres de la Couronne, Toronto. Les communications des personnes résidentes dans le Bas-Canada, devront être adressées à L'Assistant-Commissionnaire des terres de la Couronne, Montréal. 9 novembre, 1849.

POUR SAN-FRANCISCO.

DÉPART DES STEAMERS de New-York. les 1er et 15 de chaque mois.

STEAMERS POUR CHAGRES : SALON de l'arrière \$125, de l'avant \$100, CABINE d'en bas \$90, Steerage \$65

POUR LA HAVANE, 1re Cabine \$100, 2de \$90, Steerage \$50

DE PANAMA A ST. BLAS, Cabine \$225, Steerage \$100

Do. à ST. DIEGO, Cabine \$250, Steerage \$125

Do SAN-FRANCISCO, Cabine \$300, Steerage \$150

PAQUEBOTS A VOILES, Partant de New-York chaque semaine. POUR SAN-FRANCISCO, Cabine, de \$225 à \$25, Steerage \$125 à \$150

Pour les autres détails s'adresser à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie, Québec. ou à J. C. ROBILLARD, 86 Cédar Street New-York, 22 novembre.

CHARLES BAILLARGE, PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Arpentage, et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12.

HIVER. HIVER. HIVER.

Maintenant le temps est venu pour vous procurer l'article indispensable pour l'hiver, des SOULIERS BOTTINES de CAOUTCHOUC, pour DAMES et MESSIEURS.

Depot americain de Caoutchouc,

Rue STE. FAMILLE, Haute-Ville, adjoignant l'établissement de Marchandises Séchées du soussigné.

15,000 PAIRES de Souliers commun de Caoutchouc, de bonne qualité, originale, pour Demoiselles, Dames et Messieurs. Se vendent par leurs manufactures, de diverses grandeurs, sont offerts en vente, aux prix : depuis 2s-10jd. jusqu'à 6s-3jd. Des bottines élégantes pour Dames, appelée Ladies' Congress Boots, se vendent pour 10s. Bottes longues de Caoutchouc, à l'épreuve de l'eau, pour Messieurs, Slippers, &c., &c. Toutes ces marchandises sont garanties, et les prix sont plus bas que jamais ils en fut offert en Canada. Pour argent comptant.

Dépot de Caoutchouc ; Rue Ste. Famille. Québec, 3 décembre, 1849. T. CASEY.

BAZAR

de la Société haritable des Dames Catholiques de Québec.

Le public est respectueusement informé, qu'il se tiendra un BAZAR de cette Société, le CINQUIEME jour de FEVRIER, 1850. Le produit de ce Bazar sera employé pour venir en aide aux Orphelins, et à l'école des Filles sous la direction des Sœurs de la Charité. Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux Dames ci-dessous mentionnées.

Mesdames FAN VELSON, MASSUE, PAINCHAUD, ROY, WOULSEY.

Mesdames, McCord, Duval, Lelièvre et U. Tessier, tiendront la table de rafraichissements.

Par ordre, JOSEPHTE MASSUE, Secrétaire.

Québec, 7 Décembre, 1849.

Maintenant en débarquement, et à vendre par le soussigné.

HUILE DE LIN, double bouillie, BRIQUES A FEU marqué "curr." GENEVIEVE de "Deekuypers" CHARBON de Smith, double criblé. C. E. LEVEY et Cie. Québec, 2 juillet 1849.

LOUIS LEMOINE, MÉCANICIEN.

FABRIQUE des Pompes à feu depuis \$10 jusqu'à \$250. Il a toujours en mains de petites pompes portatives. S'adresser chez M. SCOTT, marchand de la H. V. agent, ou chez le Fabricant Grande Rue du faubourg St. Jean. Québec, 12 Déc. 1849.

PROPOSITION AVANTAGEUSE.

Maison de Commerce A VENDRE OU A LOUER.

Une personne qui désirerait s'établir en campagne, trouvera de grands avantages, soit pour acheter un établissement de commerce complet ou pour s'associer avec le présent propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux à Matane, comté de Rimouski, ou au soussigné à Québec.

E. LACROIX, rue Sault-au-Matelot. Québec, 12 décembre 1849.

Aux électeurs de la Cité et de la Banlieue de Québec.

MESSIEURS, J'AI accepté la situation de commissaire en chef des Travaux Publics, avec un siège dans le conseil exécutif. Par là mon mandat est résolu. Je dois me soumettre de nouveau au creuset électoral, à votre approbation, ou réprobation. Si ces charges honorables qui m'étaient offertes, m'eussent disqualifié de la représentation populaire, je les aurais refusé ; mais comme elles me fournissent les moyens de servir plus efficacement mon pays, et de vous être plus utile, j'ai cru que je ne pouvais les refuser sans faire une injustice, et à vous-mêmes, et à tout le district de Québec.

Déjà trois fois vous m'avez élu unanimement pour vous représenter en parlement. Depuis plus de six ans je me suis dévoué à la défense de vos intérêts, et de ceux de tout le pays. Si votre confiance, dont vous m'avez ci-devant honoré, est éteinte, ou affaiblie parce que j'ai accepté un emploi public, dites-le librement ; rejetez-moi, et choisissez un autre représentant. Alors je rentrerai dans la vie privée qui a tant de charmes pour moi, et que je n'ai quittée que pour consacrer mes faibles services à ma patrie, et à vous, en particulier. Si au contraire vos sentiments de confiance en moi sont demeurés tels qu'ils étaient, donnez-en preuve en m'accordant vos suffrages à l'élection prochaine. Par là vous démontrerez que ceux-là seuls doivent conduire le char de l'état, qui ont la con-

science du peuple. Que c'est au peuple, à la majorité du peuple à gouverner par l'intermédiaire de ses mandataires. Que le règne de l'Oligarchie, du patronage, du favoritisme est fini et prosaïque. " toujours du Canada." En un mot que vous voulez conserver dans toute sa plénitude le gouvernement responsable que vous avez conquis par une lutte longue et pénible.

Pour capter la faveur, et obtenir les suffrages des électeurs la veille d'une élection, des candidats font quelquefois de grandes promesses, récitent un long credo politique ; les promesses s'évanouissent souvent avec le dernier hurrah de l'élection, et ce credo, souvent ils n'y croient pas ! Mon credo politique vous est connu, et vous pouvez le connaître par ma conduite politique passée. Cette conduite vous est-elle une garantie suffisante pour l'avenir ? C'est à vous à en juger, je n'en ai pas de meilleure à vous offrir. Si vous me confiez de nouveau votre mandat, je travaillerai pour vous, et dans l'Assemblée Législative comme ci-devant et dans le conseil exécutif. Comme conseiller exécutif, mon devoir sera de faire connaître vos besoins, vos désirs, et de faire valoir vos intérêts de tous genres, et ceux de toute la province.

Je laisse avec confiance le soin de ma élection à votre patriotisme bien connu. Si j'obtiens vos suffrages, je m'efforcerai de rendre et faire rendre justice à tous mes constituants, à tous mes concitoyens, de quelque langue, origine, ou religion qu'ils soient ; ma devise sera pour l'avenir, comme par le passé, — Droits égaux. — Justice égale

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très dévoué serviteur, J. CHABOT. Québec, 28 décembre 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre. T. A. PARANT, jr. Québec, 14 juin 1849.

Parapluie de Soie perdu.

UNE personne étant allée dans différents lieux, à la Haute-Ville, croit y avoir laissé son Parapluie, prie en conséquence, les personnes qui l'auront en leur possession, de vouloir bien en donner avis au bureau de ce journal. Québec, 30 nov. 1849.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement

2 RUE LA FABRIQUE.

vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau, Frères du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

CHARLES BAILLARGE,

Pratique et enseigne l'Architecture, l'Arpentage et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12.— Québec, juillet, 1845.

H. S. DALKIN,

MARCHAND DE BOIS,

No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE Québec, 6 juin 1849.

H. TALBOT.

Avocat. A établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, 11e-Ville de Québec, 5e porte de la Cour.— 4 mai, 1849.

M. PATRY architecte, demeure maintenant rue Desfossés, St. Roch, vis-à-vis le magasin de membres de M. T. Larivière. Québec 20 Oct. 1849.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE.

BUREAU DU JOURNAL N° 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC